

Compte-rendu du Conseil d'école du 16 juin 2017

Excusées : Mmes BRUNO, JACKY

- Approbation du PV du conseil d'école du 17 mars 2017

Le PV est approuvé avec 20 votes pour et 3 abstentions.

- Organisation pédagogique pour la rentrée 2017

- Mme Cassel présente dans un tableau les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2017. Des effectifs lourds avec des élèves en difficultés en classe monolingue (26,7 %) par rapport aux effectifs en classe bilingue (22 %). Ces effectifs élevés en classe monolingue posent problème à l'école. Les classes de CM1-CM2 seront très chargées (29 élèves / classe).

13 classes et une Ulis-école (8 classes monolingues et 5 classes bilingues).

De plus, la montée des élèves de Grande Section en CP inquiète car il y a un fort taux d'élèves avec des problèmes comportementaux, des difficultés d'apprentissages et de maîtrise de la langue française.

- Les parents s'interrogent sur la capacité de certains enfants à être autonomes, notamment lors d'un double niveau CM1-CM2, après les avoir observés en classe poney. La directrice et les enseignants expliquent que l'autonomie est un apprentissage. En classe poney, les enfants n'ont pas la même attitude. De plus l'autonomie est travaillée en double mais également en niveau simple. Le double niveau permet souvent aux élèves dans le niveau plus bas d'être portés par les autres. Les élèves gagnent à être dans ce panachage CM1-CM2, les apprentissages sont toujours inscrits dans un travail de cycle en lien avec les programmes. Enfin le double niveau est un choix pédagogique dans l'intérêt des enfants et d'une cohésion de classe, qui permet d'avoir un climat de classe apaisé. Les parents se demandent alors s'il ne serait pas intéressant de commencer plus tôt à travailler en double niveau (CE1-CE2). La directrice précise qu'il s'agit d'une décision de l'équipe et que le double niveau implique davantage de travail de préparations à l'enseignant.

Un parent se demande aussi si la répartition des effectifs sera à changer si beaucoup d'enfants d'âge CM1-CM2 arrivent sur l'école à la rentrée. La directrice rappelle qu'il s'agit de prévisions.

- Départs de l'équipe pédagogique : Mmes Bartling, Bruno, Cassibi et Cassel.

La directrice souhaite la bienvenue à Mme Elise Cohen qui occupera un poste en CM1-CM2 et à Mme Emmanuelle Thillaye qui occupera le poste de l'Ulis-école.

Deux postes ne sont pas encore pourvus : 1/2 poste en français du CE1-bilingue

1/3 décharge de Mme Wendenbaum

- Points Mairie à la demande des parents :

- Service Restauration : Accompagnement particulier des enfants avec handicap.

Les parents complètent leur demande : Actuellement un enfant de l'Ulis posant problème n'est pas accompagné sur tout le temps de restauration. A la rentrée prochaine, il y aura 5 nouveaux élèves en Ulis, combien seront au service de restauration et de quel accompagnement bénéficieront-ils ?

Mme Cassel répond concernant les nouveaux élèves d'Ulis, qu'il n'y a pas d'information actuellement sur la restauration. Elle précise que l'AVS-co (Auxiliaire de Vie Scolaire Collective qui est sous contrat avec l'Education Nationale) intervient chaque jour sur 1h15 du service de restauration. Or les enfants du dispositif Ulis ont souvent besoin d'être accompagnés par l'AVS-co lors des inclusions en classe ordinaire. Cette volonté d'accompagner sur le temps de restauration entraîne une diminution du temps d'accompagnement par l'AVS-co sur le temps scolaire. Lors de la réunion de l'Equipe de Suivi de Scolarité, une AVS-i (individuelle) a été demandée pour un élève de l'Ulis. Il faut noter tout de même le changement positif depuis l'arrivée de l'AVS-co.

M. Debes précise que la création de l'ULIS-école est une demande de l'Education

Nationale. Après concertation avec la Directrice de l'école, la Mairie a validé pour un temps cette création, car pas mal d'enfants du secteur peuvent en bénéficier. La Mairie a mis à disposition des moyens (locaux, salles). Normalement la commune n'est pas en charge de prendre ces dispositions, à savoir l'accompagnement spécialisé des enfants en situation de handicap. Les services scolaires doivent faire une demande en fonction des besoins. A la rentrée, lors du bilan concernant les enfants accueillis en Ulis, Mme Steible rencontrera les services de l'éducation et une décision sera prise à ce moment là. M. Le Maire affirme également qu'il n'y a pas de situation dangereuse. Il y a certes des choses à améliorer qui seront à voir lorsque le nombre d'enfants et la situation sera identifiée.

De plus, l'Adjointe au Maire rapporte que certains enfants, qui ne sont pas de l'Ulis, sont intenable. M. Debes dit qu'il n'a pas voulu jusque là d'un moyen de répression. Cependant il pense à mettre en place une exclusion temporaire, voire définitive pour certains enfants qui provoquent du désordre, des dérangements physiques et verbaux à l'encontre des enfants mais également des adultes.

Les parents approuvent les sanctions proposées par le Maire. Un parent raconte avoir retiré en partie son enfant de la cantine au vu de ce qu'il s'y passe. Mme Cassel ajoute que le service de restauration scolaire est un droit et non pas un devoir.

M. Debes conclut qu'avec l'accord des parents, ils se verront et parleront des cas individuels. Mme Steible avait envisagé un permis à points. Les parents trouvent cela très bien mais ne souhaitent pas attendre la fin du premier trimestre et aimeraient que le règlement soit appliqué dès la rentrée et que l'équipe soit bien coordonnée.

- Réforme des Rythmes Scolaires : comment se positionne notre commune sur les éventuels changements à venir suite aux élections présidentielles ?

- Service Restauration : la grille tarifaire en vigueur depuis 2 ans fera-t-elle l'objet d'une révision ? Les parents demandent si la grille tarifaire concernant le périscolaire, la cantine, les NAP, la garderie du mercredi, sera révisée. Le Maire répond qu'il ne peut pas parler au titre du centre socio-culturel, et que la majorité des parents souhaitent revenir sur les Rythmes Scolaires. De plus, il n'y a pas de décret actuellement. Dans l'urgence, il est difficile de réaliser ce changement, cette réorganisation. De nombreuses demandes ont été transmises à M. Debes pour revenir à la semaine des 4 jours, mais progressivement. L'Association des parents d'élèves n'est pas pour revenir cette année à la semaine des 4 jours.

Une commission Mairie prévoit d'y réfléchir durant l'année 2017-2018. Une consultation auprès des parents sera faite.

M. Debes souhaite rappeler les travaux prévus pendant les vacances d'été 2017 au niveau du bâtiment 1 et de la cantine : isolation phonique et thermique (façade et toit) avec une VMC double flux air. L'été suivant le bâtiment 2 sera traité de la même manière. Pour répondre aux besoins des élèves en fauteuil roulant accueillis à la rentrée 2018, un ascenseur et une jonction des 2 bâtiments seront installés. Durant ces vacances 2017, des travaux d'embellissement des espaces verts devant l'école sont également prévus.

- Point Ecole à la demande des parents :

- Réforme des Rythmes Scolaires : Comment se positionne l'Education Nationale sur les éventuels changements à venir suite aux élections présidentielles ? Et retour d'expérience sur la mise en œuvre de la semaine à 4,5 jours.

Mme Cassel nous invite à lire la synthèse d'un groupe de sénateurs en vue de la préparation du CTM (Comité technique ministériel) concernant les Rythmes Scolaires.

Cette fiche notifie que la Réforme a été faite dans l'urgence, a été très coûteuse. Revenir à la semaine des 4 jours telle que mise en place en 2008 n'est pas conseillé. Si passage à la semaine des 4 jours, il ne faudra pas dépasser 5h30/jour. Ce qui aura une implication sur les vacances scolaires.

Le Conseil d'école approuve la position de la Mairie qui est celle de différer à la rentrée 2018 la question de la révision des rythmes. Mme Cassel rappelle que de plus le décret n'est toujours pas publié, les délais tardifs de communication aux parents risquent d'avoir des conséquences

compliquées sur les modalités de garde des enfants pour les parents.

- Bilan des fonctionnements pédagogiques :

- Présentation des projets pédagogiques de l'année :
 - Classes poney : CE 2 bil, CP J., CM ½ W. et B.
 - Classes cirque : CP et CE 1 bil, CE 2 H et CE ½ N.
 - Classe verte en Allemagne avec rencontre de correspondants : CM2 bil
 - Sortie au jardin botanique : CE1 G.
 - Sorties et intervention de l'Association Themis : CM ½ R.
 - Elaboration d'un film en allemand (scénario réalisé par les CM2 bil, CM1 bil : acteurs, avec l'appui d'un cinéaste).
 - Journée ELA : 3 juillet 2017
 - Moments en musique présentés aux parents : vendredi 30 juin
 - Cérémonie de la remise des dictionnaires : mardi 4 juillet à 16h30
 - Evaluation de natation des CM2 pour recevoir les brevets de 25 ou 50 m : mercredi 28 juin

- Modification du règlement intérieur concernant le goûter :

- Le règlement intérieur est validé avec la modification concernant l'autorisation des compotes au goûter (21 votes pour et 1 abstention).

- Remerciements :

Mme Cassel remercie les enseignants partants pour la qualité des services rendus et de façon globale l'équipe pédagogique de l'école pour son engagement en faveur de la réussite des élèves.

Mme Cassel, elle-même sur le départ, remercie les parents d'élèves pour leur implication constructive dans la vie de l'école et M. le Maire et les différents services qui œuvrent au quotidien pour répondre favorablement aux besoins de fonctionnements de qualité de l'école ;

- Verre de l'amitié